



UTILISATION DES LOGOS PARTENAIRES

Principe

Dans le cadre de Futur en Seine, les 16 prototypes labélisés, grâce à l'important soutien financier de la Région Ile de France, doivent obligatoirement (Cf. notre convention à l'article « communication ») sur tous les supports de communications et particulièrement sur les lieux de présentations des prototypes faire figurer très visiblement, les logos :



- Futur en Seine,
- la Région Ile de France



En ce qui concerne les logos des lieux qui accueilleront vos prototypes ; leurs logos seront placés, à la suite et avec une visibilité moindre que ces trois précédents.

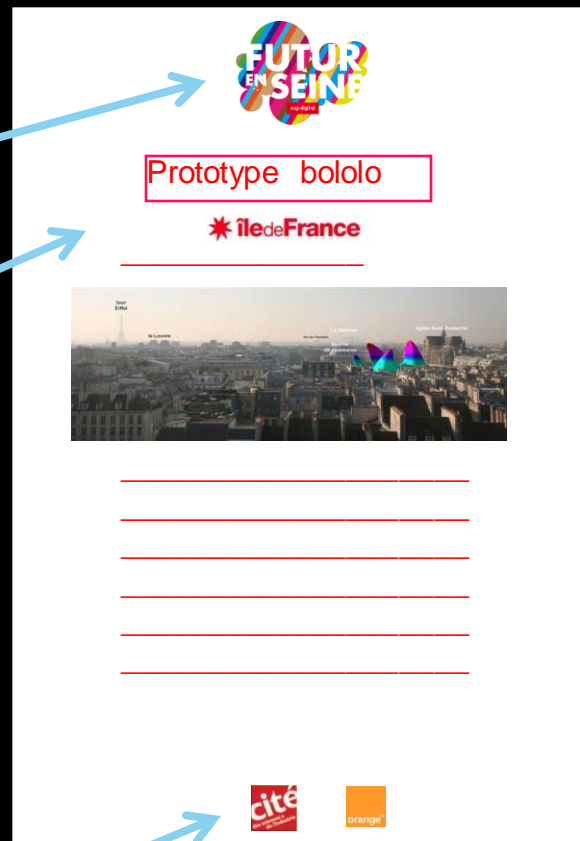
En ce qui concerne les éventuels logos des partenaires privés avec qui vous auriez directement contracté un partenariat ; leurs logos seront placés, à la suite et avec une visibilité moindre que ces quatre précédents. **Toutes autres formes de visibilité ou de présence de ces éventuels partenaires privés doivent être validées par Cap Digital.**

Exemple

d'utilisation

Logo Futur en Seine

Logo Région Ile de France



Logo « lieu »

Logo (éventuel) partenaire privé

